MAISON BEAULIEU · AB ÉDITIONS

Les Archives Secrètes de la Police · Tome VIII : La Fin d'un Monde

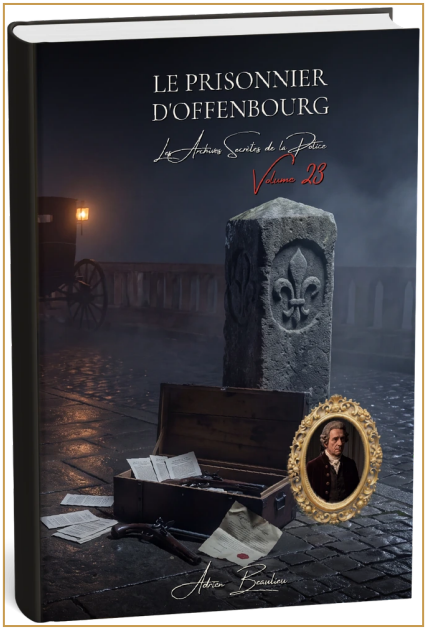

Le Prisonnier d'Offenbourg

PREMIER CHAPITRE INTÉGRAL OFFERT

ADRIEN L. BEAULIEU

adrienbeaulieu.com · Ex-libris d'extrait gratuit

EXTRAIT DE LECTURE · DE L’ARCHIVE AU FEUILLETON

1. Le mémoire

Le volume précédent a montré un instrument trahi par l’intérieur ; celui-ci montrera un instrument qui se loue. Je dois dire, pour que le lecteur sache où il met les pieds, de quel instrument il s’agit, parce qu’on en a tant parlé depuis, et si mal, qu’on ne sait plus ce que c’était.

On appelait cela les ordres du roi, ou les lettres de cachet, ou, dans la bouche des familles qui les demandaient, « un ordre ». C’était une lettre close, signée du roi et contresignée d’un secrétaire d’État, qui enjoignait de conduire une personne nommée dans une maison nommée — Saint-Lazare, Charenton, Sainte-Pélagie, une maison de force, un couvent — et de l’y tenir jusqu’à nouvel ordre. On s’imagine qu’elles servaient à enfermer les ennemis du roi. Elles y servaient quelquefois ; mais sur les milliers qui sortirent, en un siècle, des bureaux de la Maison du roi, l’immense majorité ne regardait pas l’État : elle regardait les familles. Un père demandait qu’on enfermât son fils, un frère sa sœur, un mari sa femme, une mère son garçon, pour une dette, une fille, un mariage qu’on ne voulait pas, une conduite qu’on ne pouvait plus couvrir, une folie qu’on ne savait pas nommer ; la famille écrivait un mémoire ; le mémoire allait au secrétaire d’État ; le secrétaire d’État l’envoyait au lieutenant général de police ; le lieutenant de police le faisait examiner par un commissaire, qui entendait des témoins, constatait l’exactitude des faits et la solvabilité de la famille — car on payait la pension du détenu — ; et si tout était exact et solvable, l’ordre était expédié, signé,

exécuté, et l'on mettait un homme sous clef pour le temps qu'il plairait aux siens. Cela s'appelait le pouvoir paternel, et la police y tenait la main comme elle tenait la main aux réverbères et aux nourrices : parce que c'était dans l'état.

Je n'entreprends pas de juger cet usage ; on l'a jugé depuis, et le règne suivant l'a payé. Je ne veux raconter qu'un fait, et je le raconte parce que c'est dans les cartons de la lieutenance qu'il est, non dans ceux des grandes affaires — un fait de famille, petit, solvable, exact, comme il en passait vingt par mois sur la table de la rue Neuve-Saint-Augustin, et qui devint, par une suite de choses que personne n'avait voulues, un duel d'État à État sur les bords du Rhin, et, pour l'homme qui avait signé, un cas de conscience qu'il n'avait pas prévu, à un moment où il en avait déjà un.

Nous sommes en avril 1780. La guerre d'Amérique dure depuis deux ans ; M. de Sartine a encore ses vaisseaux pour six mois ; M. Necker compte, M. de Maurepas vieillit, et Paris, qui a eu froid l'hiver, parle du pain moins qu'on ne craignait et des libelles plus qu'on ne voudrait. M. Lenoir est dans la quatrième année de sa seconde lieutenance ; il a quarante-sept ans ; le Mont-de-Piété prête, les boulevards vont s'éclairer, l'École de boulangerie ouvre ; la machine marche ; il la tient. Il tient aussi, dans un tiroir de sa table, un carton qui n'existe pas, et dans son quartier un inspecteur qui monte le voir sans être appelé et qui ne parle pas du carton. Nous retrouverons l'un et l'autre. Commençons par le père.

Le sieur Tolosan — Louis Tolosan, munitionnaire des vivres, c'est-à-dire fournisseur du pain et de la viande des troupes du roi, homme de soixante ans, riche de ce que ce commerce rend quand on le fait bien et sans scrupule, logé rue du Sentier dans une maison qui avait

été à un fermier général — ne se présenta pas lui-même à la rue Neuve-Saint-Augustin. Il se présenta à Versailles, chez M. Amelot, secrétaire d'État de la Maison du roi, qu'il connaissait comme connaissent les ministres ceux qui leur fournissent ce qu'ils ne peuvent pas ne pas acheter ; il y porta, le 14 avril, un mémoire de quatre pages, d'une écriture de notaire, que M. Amelot lut, trouva en forme, et renvoya le 16 au lieutenant général de police avec ce billet que je donne parce qu'il est court : M. Lenoir voudra bien faire examiner le mémoire ci-joint du sieur Tolosan, munitionnaire, contre son fils, et m'en dire son avis dans la quinzaine, la famille étant honorable et pressée.

Le mémoire disait ceci, que je résume en gardant ses mots où ils comptent. Le fils, Antoine Tolosan, vingt-neuf ans, « coupable de la plus mauvaise conduite », « s'obstinait à vouloir faire un mariage déshonorant ». D'une part, on l'accusait d'avoir séduit une fille qui le servait, et qui « n'attendait que le terme de sa grossesse pour intenter un procès à son séducteur ». D'autre part, on l'accusait d'avoir « couru l'Alsace, pays de sa famille, avec une fille nommée Mathis, escortée de ses père et mère, afin de chercher un curé qui les mariât » ; et l'on ajoutait que, n'ayant pas trouvé de prêtre complaisant, il avait placé la demoiselle Mathis, fille d'un boulanger, dans un couvent près de Saverne, « en attendant qu'il fût à même de l'épouser ». Le père demandait, « dans l'intérêt de la famille et du nom », que le fils fût renfermé à Saint-Lazare jusqu'à ce qu'on pût espérer de lui un changement de conduite. Il offrait la pension. Il offrait des témoins. Il offrait tout, avec cette exactitude des gens qui ont l'habitude des marchés d'État et savent qu'un mémoire est un marché comme un autre.

Lenoir le lut le 17, à l'audience du matin, entre un rapport de la sûreté et un état des nourrices, et il fit ce qu'il faisait de tous les mémoires de famille : il le renvoya au commissaire du quartier, avec une ligne.

Ce 17 avril 1780.

M. Amelot a renvoyé le mémoire du sieur Tolosan, munitionnaire des vivres, contre son fils, pour avis sous quinzaine ; il a été remis au commissaire Fontaine, avec la ligne ordinaire. On observe que M. Amelot dit la famille « honorable et pressée », ce qui est une manière de dire qu'il connaît le père ; on en tiendra compte sans en tenir plus que de raison. Les autres objets : l'École de boulangerie, dont les premiers élèves sont entrés ; les boulevards ; les nourrices ; la sûreté, qui est bonne ; l'agent employé contre les libelles, qui a rendu ce mois-ci plus que le trimestre passé ; etc. (1)

(1) Pressée. Un père pressé de faire enfermer un fils de vingt-neuf ans est un père qui a une date. Je ne sais pas laquelle. Je le note pour le cas où elle viendrait.

Le père vint tout de même. Il vint le 20, à l'audience, sans être appelé, parce qu'il était de ces hommes qui croient qu'une affaire qu'on ne suit pas soi-même est une affaire qu'on a perdue ; il attendit son tour dans l'antichambre entre un marchand de bois et une veuve, ce qu'il fit sans impatience visible, en homme qui avait attendu dans des antichambres de ministres ; et il entra avec son chapeau sous le bras et cette figure des fournisseurs du roi, grasse et fermée, qui n'a jamais rien demandé sans savoir ce que cela coûtait.

— Monsieur le lieutenant général, je ne viens pas presser. Je viens dire que je suis là.

— Je vous vois, monsieur Tolosan. Le commissaire examine. Il vous entendra.

— Il m'a entendu hier. Il a entendu mes gens. Il entendra le curé demain, qui repart pour l'Alsace vendredi, et le notaire quand il voudra. — Il posa son chapeau sur ses genoux. — Je ne suis pas un homme de robe, monsieur ; je suis un homme de fournitures ; je sais ce que c'est qu'un marché bien fait : c'est un marché où tout est livré avant qu'on le demande. J'ai livré.

— Vous avez livré des témoins.

— J'ai livré ce qu'on demande. — Le munitionnaire eut un très léger mouvement d'épaules. — Mon fils a vingt-neuf ans, monsieur. Il a séduit une fille qui nous servait ; elle est grosse ; elle fera un procès, et elle le gagnera, parce que les filles gagnent à présent ; cela, je le paierais. Mais il veut épouser une boulangère d'Alsace, et cela, je ne le paierai pas, parce que cela ne se paie pas : cela se porte, et le nom le portera après moi. Je demande qu'on le mette à Saint-Lazare le temps qu'il comprenne. Six mois. Un an. Je paierai la pension double s'il le faut.

— Et s'il ne comprend pas ?

— Il comprendra. C'est un garçon d'esprit ; il a trop d'esprit ; c'est ce qui le perd : il croit qu'on peut tout expliquer, même une boulangère. On ne peut pas. — Il se leva. — Je vous demande pardon de mon insistance, monsieur. Je n'insiste pas. Je suis là.

Lenoir le regarda sortir. Il nota, plus tard, que cet homme n'avait pas menti une fois, et qu'il n'avait pas dit une fois la vérité — c'est-à-dire qu'il avait dit ce qu'il croyait, dans l'ordre où il le croyait, en

laissant au fond ce qu'on ne dit pas à un lieutenant de police ; et que c'était exactement ainsi que parlaient les fournisseurs des vivres quand on leur demandait le prix du pain.

Le commissaire du quartier Montmartre, qui avait le Sentier, s'appelait Fontaine ; il avait quarante ans, la robe courte des commissaires et la plume rapide ; il fit son enquête en dix jours, ce qui était diligent, et il la fit comme on faisait toutes celles-là : en entendant les témoins que la famille lui amenait.

Il en entendit sept, en quatre séances, dans son cabinet de la rue Montmartre où les témoins attendaient sur un banc et passaient l'un après l'autre comme chez un médecin. Un notaire de la rue Saint-Honoré, qui avait les affaires du père, déclara que le fils avait tiré sur la maison, en deux ans, pour plus de dix mille livres, sans emploi connu. Un curé d'Alsace, de passage à Paris — on le trouva fort à propos —, attesta par écrit que le jeune homme avait couru, l'été d'avant, les paroisses du côté de Saverne en demandant qu'on le mariât sans publication ; qu'il avait été éconduit partout ; et que la fille était « d'une condition qui ne se nomme pas ». Deux domestiques de la maison dirent que la servante — elle s'appelait Marguerite, on ne lui donna pas de nom de famille au procès-verbal, ce qui en dit assez — avait quitté la rue du Sentier en janvier, grosse, et qu'elle « faisait parler d'elle ». Un ancien camarade du fils, devenu clerc, déclara qu'Antoine Tolosan parlait de son père « avec la dernière dureté » et disait qu'il aurait sa légitime « malgré lui ». Un marchand de vin du faubourg Saint-Antoine — car le fils, depuis l'hiver, logeait en garni rue de Charonne, sous un nom qui n'était pas tout à fait le sien — dit qu'il payait mal. Et le père, enfin, entendu le dernier, confirma tout d'un ton égal, ajouta qu'il ne demandait « que le temps de ramener

son fils à la raison », et signa d'une main qui n'avait jamais tremblé sur une fourniture.

Cordier, qui n'était pas de cette enquête et n'avait pas à l'être, vit le curé d'Alsace par hasard, le 22, dans l'antichambre du commissaire, où il venait pour une affaire de son quartier — et il l'entendit, par la porte entrouverte, répondre au commissaire Fontaine avec cet accent de la frontière qui met les v où l'on attend des f :

— Une fille de boulanger, monsieur le commissaire. Le père Mathis, de Bouxwiller. Des gens honnêtes. Trop honnêtes pour ce qu'on leur propose.

— Et le jeune homme ?

— Le jeune homme est… comment dire… il parle bien. On aurait marié la fille à Saverne dans la journée, si le curé de là-bas ne m'avait pas écrit ; je l'ai arrêté à temps. — Un silence. — Je ne dis pas qu'il soit mauvais. Je dis qu'il va trop vite, et qu'on ne marie pas si vite une fille de cet état avec un fils de cet état-là. Ce n'est pas la religion qui s'y oppose, monsieur ; c'est l'ordre.

— L'ordre, répéta le commissaire, en écrivant.

Cordier ne s'arrêta pas ; ce n'était pas son affaire ; mais il garda le mot, comme il gardait tout, et il se surprit, dans l'escalier, à penser que c'était la seconde fois en trois ans qu'il entendait un homme de bonne foi dire que l'ordre était ce qui empêchait une chose juste, et que la première fois c'était dans une maison de la rue Plâtrière.

Le commissaire Fontaine porta au procès-verbal : l'exactitude des faits exposés au mémoire a été constatée ; la famille est en état de payer la pension ; rien ne s'oppose à l'ordre demandé. Il le porta de

bonne foi. Il n'avait entendu que des gens qui disaient la même chose, et il n'était pas dans l'état qu'un commissaire allât chercher ceux qui en diraient une autre — la servante, par exemple, dont personne ne savait l'adresse, ou la demoiselle Mathis, qui était à Saverne, ou le fils lui-même, qu'on n'entendait jamais dans ces affaires avant qu'il fût sous clef, parce qu'entendre le fils, c'était déjà mettre le père en cause. On n'entendait pas les fils. C'était le pouvoir paternel ; c'était dans l'état.

Fontaine porta son procès-verbal lui-même, le 27 au matin, ce qu'il faisait quand il était content de sa diligence ; il le posa sur la table et attendit qu'on le lût.

— Dix jours, monsieur. Sept témoins. Tout concorde.

— Tout concorde, répéta Lenoir, en tournant la dernière page. La servante ?

— On ne sait pas où elle est, monsieur. Elle a quitté la maison en janvier ; les domestiques disent le faubourg, sans plus ; elle n'a pas de nom de famille au mémoire, et je ne l'ai pas trouvé. Je l'ai portée telle quelle. Elle n'est pas nécessaire : elle est le grief, pas le témoin.

— Et le fils ?

Fontaine parut surpris, comme un homme à qui l'on demande s'il a interrogé la lettre qu'il porte.

— Le fils, monsieur ? On ne l'entend pas dans ces affaires-là ; il n'est pas partie ; il est l'objet. Si on l'entendait, il dirait que son père a tort, et il faudrait entendre le père là-dessus, et l'on n'en finirait pas. J'ai fait ce qu'on fait. Le père est solvable ; le curé est formel ; le

notaire a les comptes. Je ne vois pas ce que vous voudriez de plus, monsieur, sauf votre respect.

— Rien, monsieur Fontaine. Vous avez fait ce qu'on fait. — Lenoir signa l'avis. — Vous avez fait vite.

— La famille était pressée, monsieur.

— Oui, dit Lenoir. Je l'ai lu.

Je demande au lecteur de retenir une seule chose de cette enquête, parce qu'elle est la clef de tout ce qui suit et que personne, en avril 1780, ne la vit : le père tenait tous les témoins. Sept sur sept. Un notaire qu'il payait, un curé qu'il avait fait venir, deux domestiques qu'il nourrissait, un clerc qui lui devait sa place, un marchand de vin qu'il avait sans doute rencontré une fois ; et lui. Ce n'est pas une preuve qu'ils mentaient. C'est une preuve qu'on n'avait entendu qu'un côté, et que ce côté était pressé.

Ce 27 avril 1780, le soir.

Le commissaire Fontaine a rendu son procès-verbal sur le mémoire du sieur Tolosan, munitionnaire des vivres, contre son fils ; l'exactitude des faits a été constatée sur sept témoins ; la famille est solvable ; il n'y a rien à reprendre à la forme. Le lieutenant de police a donné son avis à M. Amelot le jour même, dans le sens de l'ordre, qui sera expédié sous huitaine pour Saint-Lazare, la pension fixée à six cents livres. On observe que les mémoires de famille arrivent plus nombreux ce printemps, et d'une meilleure main de notaire, ce qui ne dit rien des fils. Les autres objets : l'École de boulangerie, dont les fours sont allumés ; les boulevards, dont les réverbères seront posés pour l'automne ; le Mont-de-Piété, qui manque de place ; l'agent

employé contre les libelles, qui a rendu cette semaine deux pièces avant leur mise en vente, ce dont on lui a su gré ; etc. (2)

(2) Il voulait épouser une fille de boulanger. C'est au bas du mémoire, sous les autres griefs, en deux lignes, et je crois que c'est le seul des griefs qui compte pour le père ; les autres sont vrais aussi, sans doute, mais on ne demande pas un ordre pour une servante grosse, on lui donne cent écus. J'ai signé pour les autres. Je le note parce que je me suis surpris à le penser la plume à la main, et qu'un lieutenant de police qui pense en signant devrait, ou cesser de penser, ou cesser de signer.

Je dois dire un mot de l'inspecteur, puisqu'il reparaît, et que trois années ont passé depuis qu'on l'a laissé sous les lanternes de la rue Saint-Antoine avec un nom rendu et une page dans la poche. Il avait quarante-huit ans. Il tenait le faubourg comme avant, avec Bricard qui vieillissait et ne voulait plus savoir les choses qu'on ne juge pas ; il montait au grand cabinet sans être appelé ; il n'avait pas parlé du carton, parce qu'on le lui avait demandé une fois, et qu'une fois lui suffisait. Il avait vu Jacquet peut-être vingt fois en trois ans, toujours dans l'antichambre ou sur le seuil, toujours avec ce salut exact ; il n'y avait pas eu de second tête-à-tête ; il n'en avait pas cherché. La page pliée en quatre était dans la même poche, et il ne la dépliait plus, parce qu'il en savait le R par cœur, comme on sait le défaut d'une dent. On lui aurait demandé ce qu'il attendait, il n'aurait pas su le dire ; il aurait dit, peut-être, qu'il attendait que quelque chose reprît — c'était le mot de la Jeannette, pas le sien, mais il l'avait pris.

L'agent employé contre les libelles vint le 28, à la fin de l'audience, avec ce qu'il appelait, sans sourire, son panier.

Il avait trente-huit ans à présent ; il n’avait pas changé — le même habit gris qui n’était ni celui d’un homme de police ni celui d’un homme de lettres, la même aisance qui faisait qu’on ne songeait pas à lui demander pourquoi ; il avait seulement, depuis trois ans, une manière plus sûre encore d’entrer dans le grand cabinet, comme un homme qui sait que ce qu’il apporte est toujours bien reçu. Il posa sur la table deux cahiers in-octavo liés d’une ficelle, dont l’encre sentait encore.

— Les Soupers de la Cour , monsieur, nouvelle suite, et un Mémoire sur les dettes de la Maison , qui n’est pas d’un sot. Saisis hier au soir chez un relieur de la rue Saint-Jacques qui les brochait pour un colporteur de demain. Aucun n’a couru.

— Aucun ?

— Aucun, monsieur. J’ai le relieur, qui parlera, et le nom du colporteur, qui parlera mieux. Je vous les porte avant qu’on me demande pourquoi je ne les ai pas portés.

Lenoir prit le Mémoire sur les dettes , le feuilleta, s’arrêta à une page, la lut, et posa le cahier.

— C’est bien écrit.

— Trop bien pour le prix, monsieur. Ces gens-là se paient en style, faute d’autre chose. — Jacquet inclina légèrement la tête. — Je les ai lus, naturellement. Je lis tout ce que je saisis. Le Mémoire est d’un homme qui a vu des comptes ; les Soupers sont d’un homme qui n’a jamais soupé nulle part. Je ne sais pas encore lequel des deux est le plus dangereux ; je penche pour le second, parce qu’on le croit.

— Fin des premières pages offertes (Chapitre I complet à retrouver dans l'édition intégrale) —

MAISON BEAULIEU · AB ÉDITIONS

Poursuivre l’enquête avec Adrien L. Beaulieu

Retrouvez la fiche complète de « Le Prisonnier d'Offenbourg » pour réserver l’édition complète dès son ouverture, ou plongez dès ce soir dans notre trilogie historique disponible immédiatement.

Ouvrir la fiche officielle de « Le Prisonnier d'Offenbourg » →

Lire dès ce soir : Trilogie Treize à Table Tomes I–III (24,90 €) →

https://adrienbeaulieu.com/books/archives-secretes-vol23